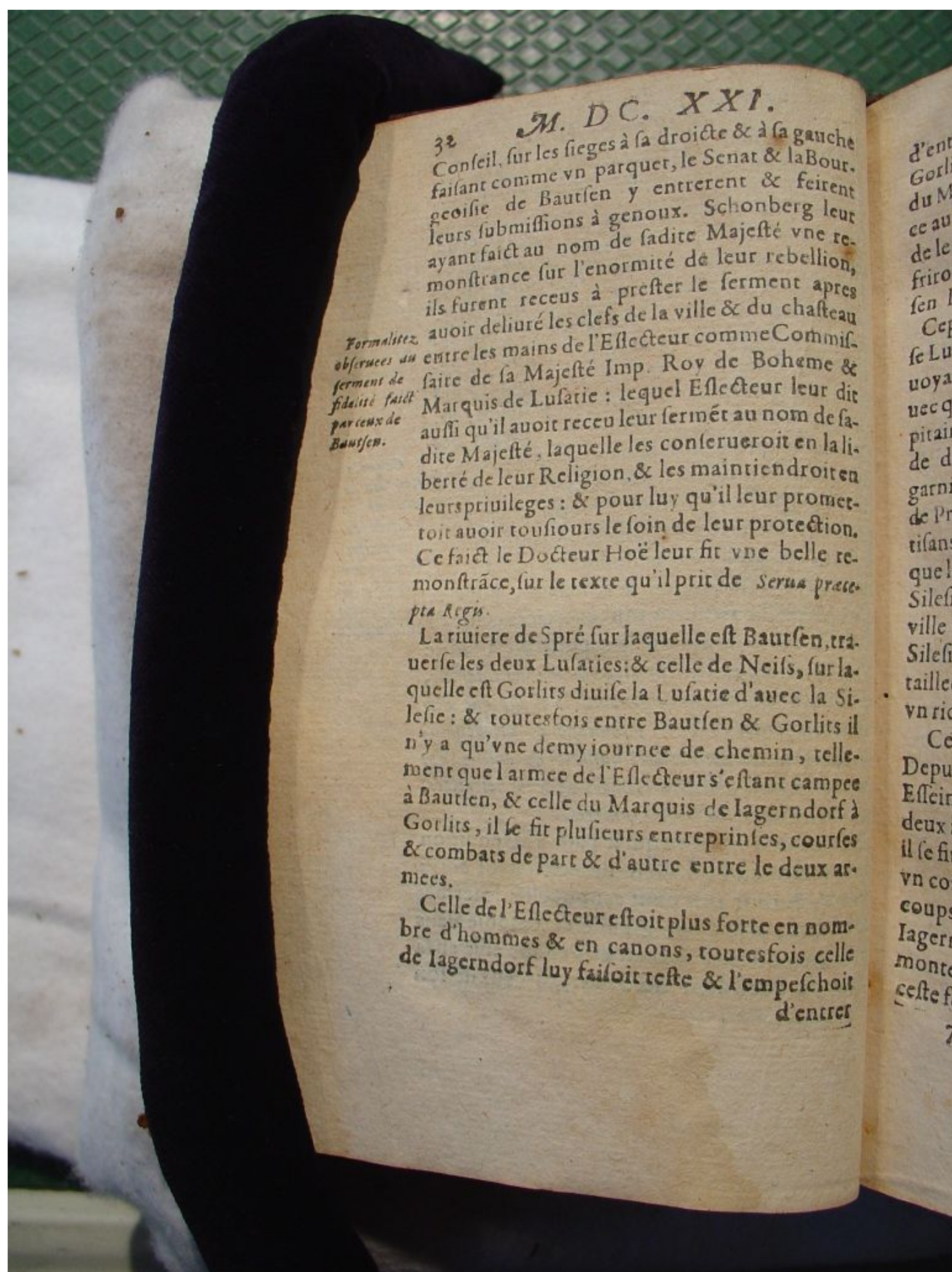
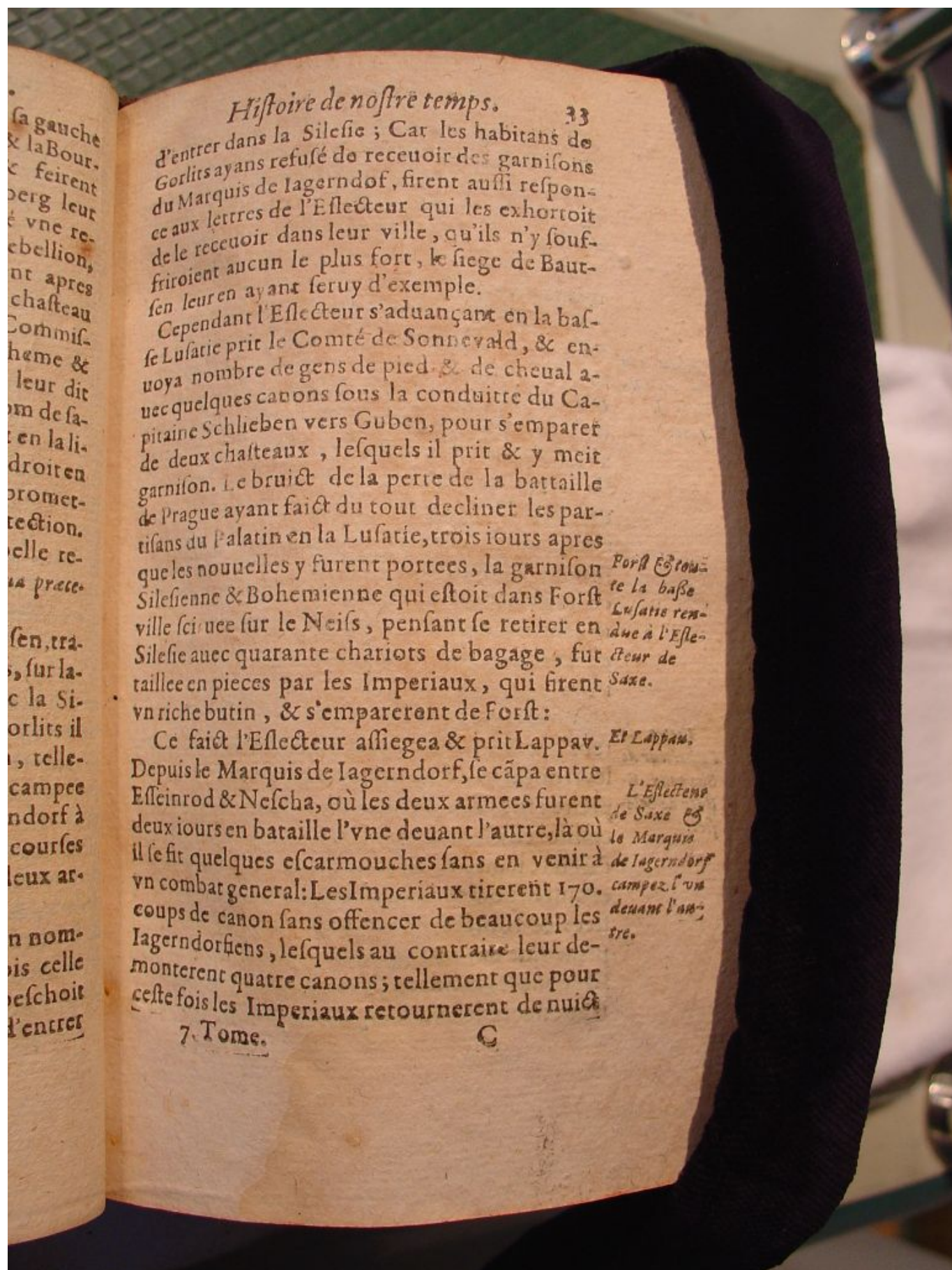


1621_032.jpg



1621_033.jpg



1621_721.jpg

Histoire de nostre temps.

721

Premierement le Comte de Schlic, vestu d'une robe de soye noire, tenât un liure en sa main, s'en alla recevoir le supplice: l'homme destiné pour luy presenter la Croix la luy presenta: son serviteur le devestit, puis l'exécuteur luy coupa la teste. Ce serviteur puis apres luy mit la main sur un billot de bois, laquelle luy fut aussi coupée, & gardée ensemble avec la teste: le corps fut enroulé dans le drap dessus lequel il estoit agenouillé; puis fut emporté de l'eschaffaut par les six personnes susdites toutes couvertes de noir; tellement que le corps ne fut nullement touché du bourreau: ainsi consecutiuellement de tous les autres qui furent decapitez.

Quant à Jean Theodore Sixte, qui estoit des condamnés à avoir la teste tranchée, il fut sur l'eschaffaut, où se voulant agenouiller, on le fit redescendre, & fut remené en prison pour y demeurer iusques à ce que sa M. I. seroit à Prague.

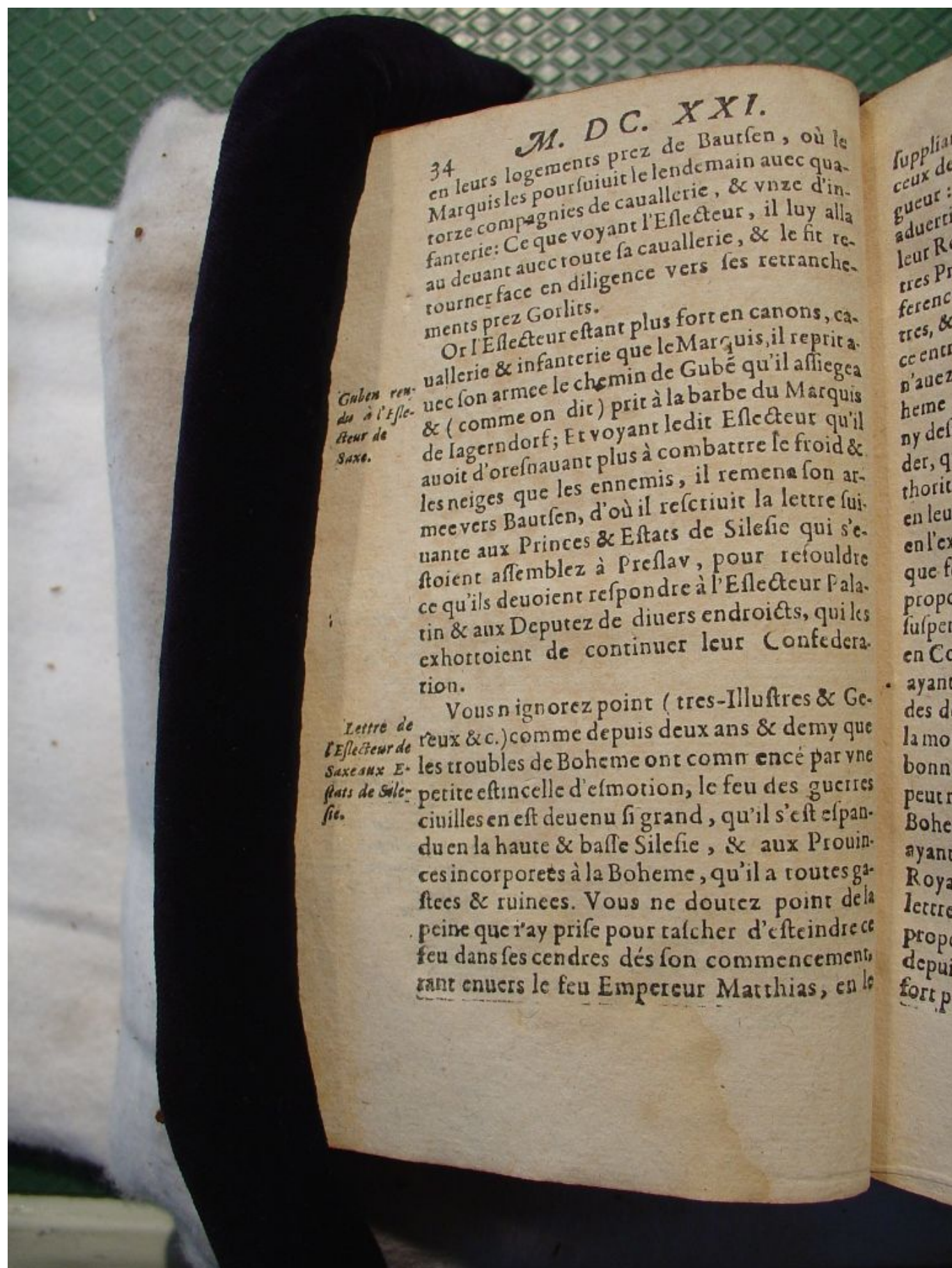
Cependant que l'exécuteur de Iustice decapitoit ces 21. personnes, ses valets pendirent aussi les trois qui y estoient condamnés, & donnerent le fouët à trois autres: tellement que toute ceste execution qui commença sur les cinq heures fut acheuée à dix.

Douze testes furent fichées sur les deux tours du pont, à chacune six: la main de Leander Ruppel fut cloüée à la maison du Conseil de la vieille ville. Le D. Iessenius ne fut pas mis en quatre quartiers sur l'eschaffaut, ains vers le gibet: puis ses quartiers furent pendus sur les quatre grands chemins. Nicolas Dibis qui avoit esté condamné

Z z

7. Tome.

1621_034.jpg



M. DC. XXI.

34
en leurs logements prez de Bautzen, où le Marquis les poursuivit le lendemain avec quatorze compagnies de cavallerie, & vnze d'infanterie: Ce que voyant l'Eslekteur, il luy alla au deuant avec toute sa cavallerie, & le fit retourner face en diligence vers ses retranchements prez Gorlitz.

*Guben ren-
du à l'Esle-
kteur de
Saxe.*

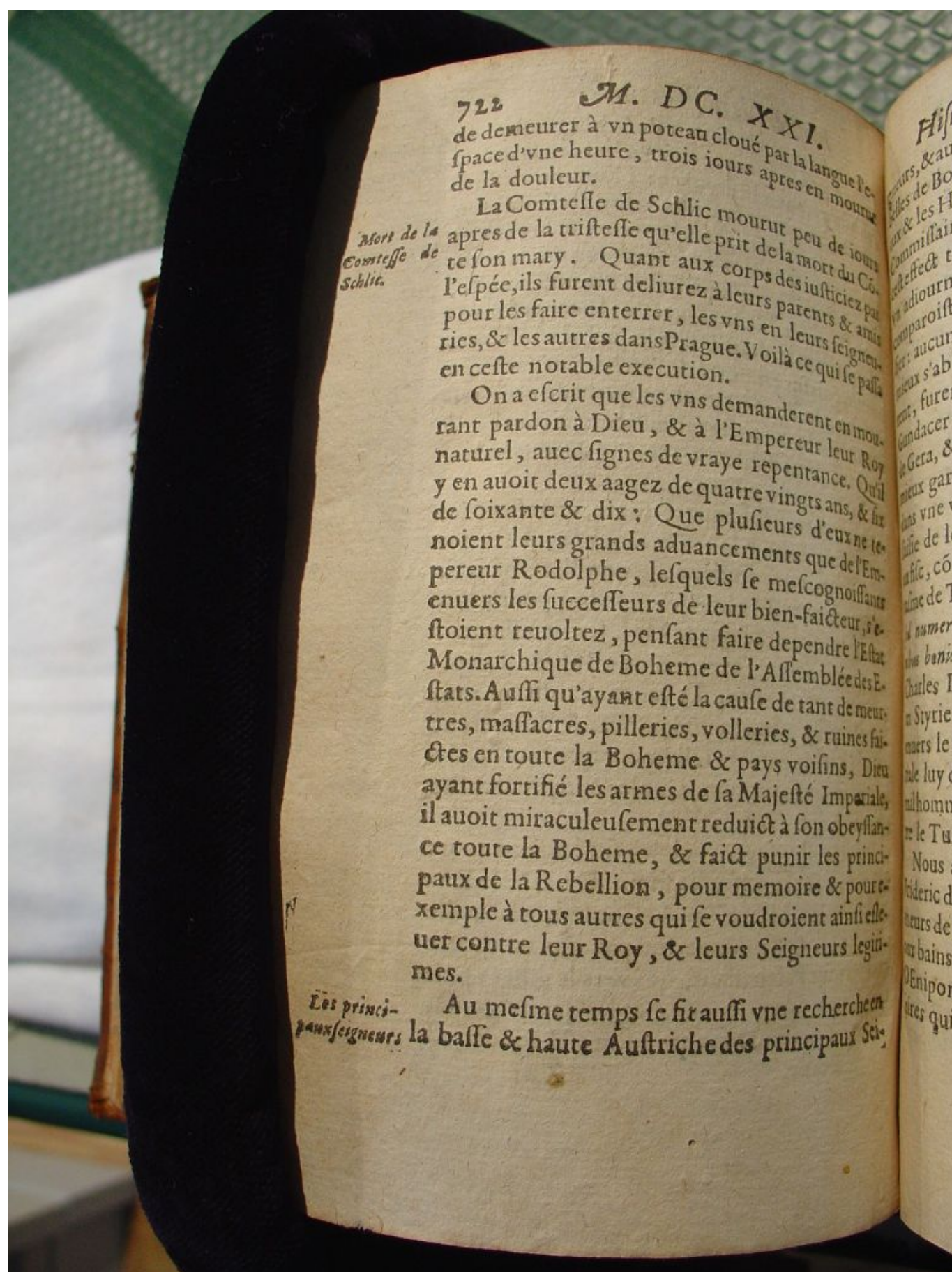
Or l'Eslekteur estant plus fort en canons, cavallerie & infanterie que le Marquis, il reprit avec son armee le chemin de Gubé qu'il assiegea & (comme on dit) prit à la barbe du Marquis de Iagerndorf; Et voyant ledit Eslekteur qu'il avoit d'oresnavant plus à combattre le froid & les neiges que les ennemis, il remena son armee vers Bautzen, d'où il rescrivit la lettre suivante aux Princes & Estats de Silesie qui s'estoient assemblez à Preslav, pour resoudre ce qu'ils devoient respondre à l'Eslekteur Palatin & aux Deputez de divers endroiets, qui les exhortoient de continuer leur Confederation.

*Lettre de
l'Eslekteur de
Saxe aux E-
stats de Sile-
sie.*

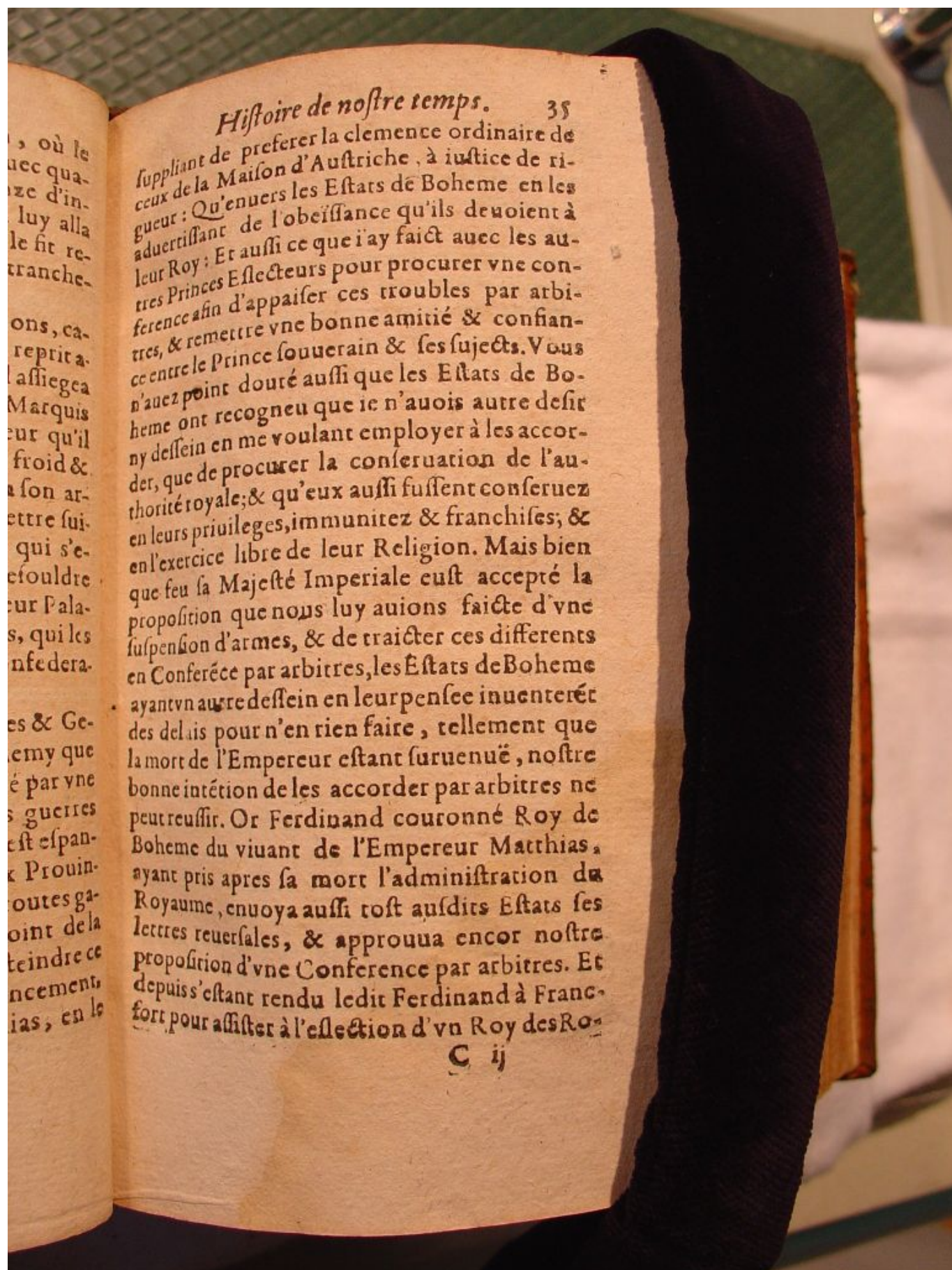
Vous n'ignorez point (tres-Illustres & Grands Seigneurs &c.) comme depuis deux ans & demy que les troubles de Boheme ont commencé par vne petite estincelle d'esmotion, le feu des guerres civiles en est devenu si grand, qu'il s'est espandu en la haute & basse Silesie, & aux Prouinces incorporees à la Boheme, qu'il a toutes gastees & ruinees. Vous ne doutez point de la peine que j'ay prise pour tascher d'esteindre ce feu dans ses cendres dès son commencement, tant envers le feu Empereur Matthias, en le

supplian
ceux de
gueur:
aduerri
leur Ro
tres Pr
ference
tres, &
ce entr
n'avez
heme
ny dess
der, qu
thorite
en leur
en l'ex
que fe
propo
suspens
en Co
ayant
des de
la mor
bonne
peut r
Bohem
ayant
Roya
lettre
propo
depuis
fort p

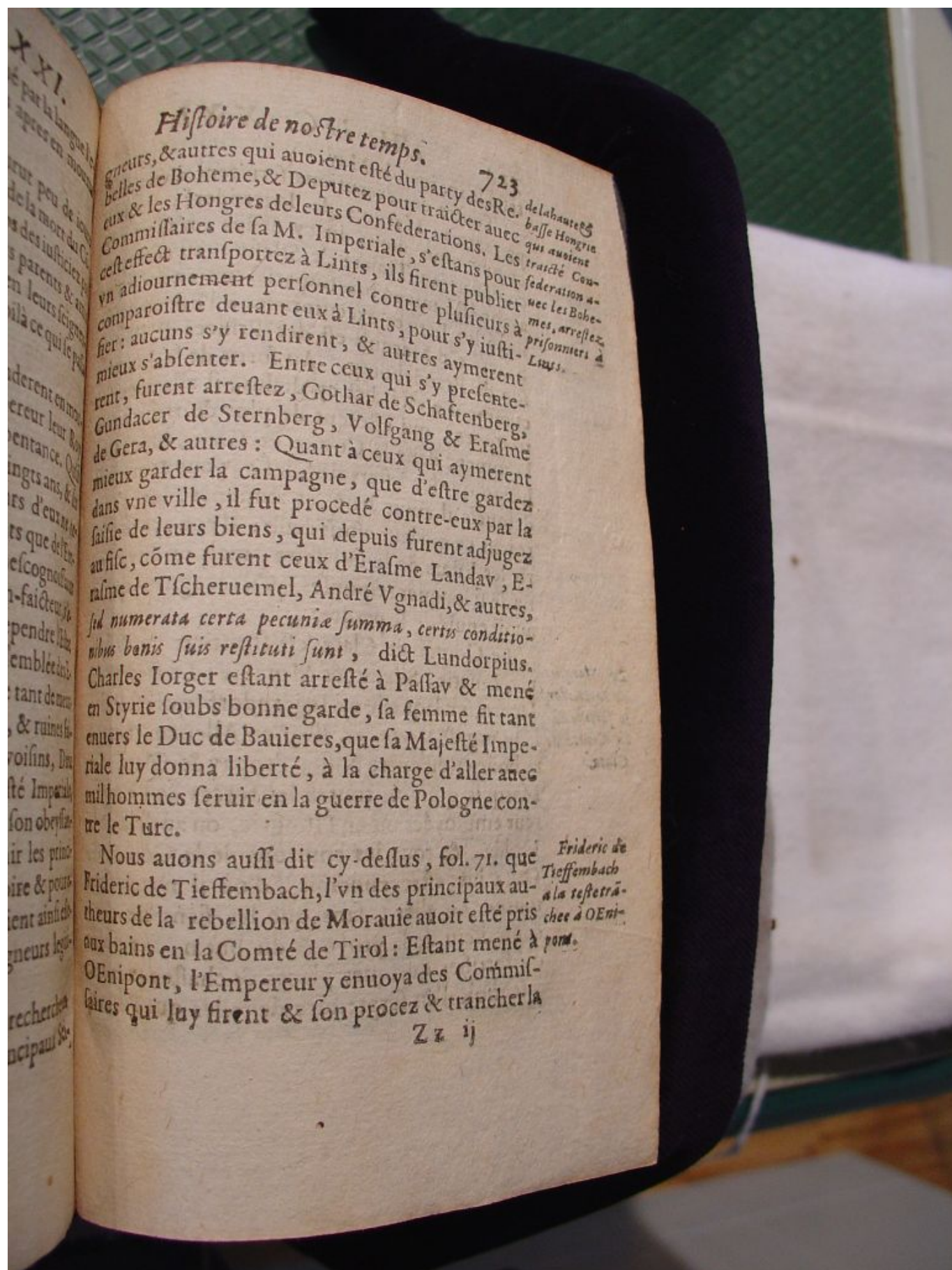
1621_722.jpg



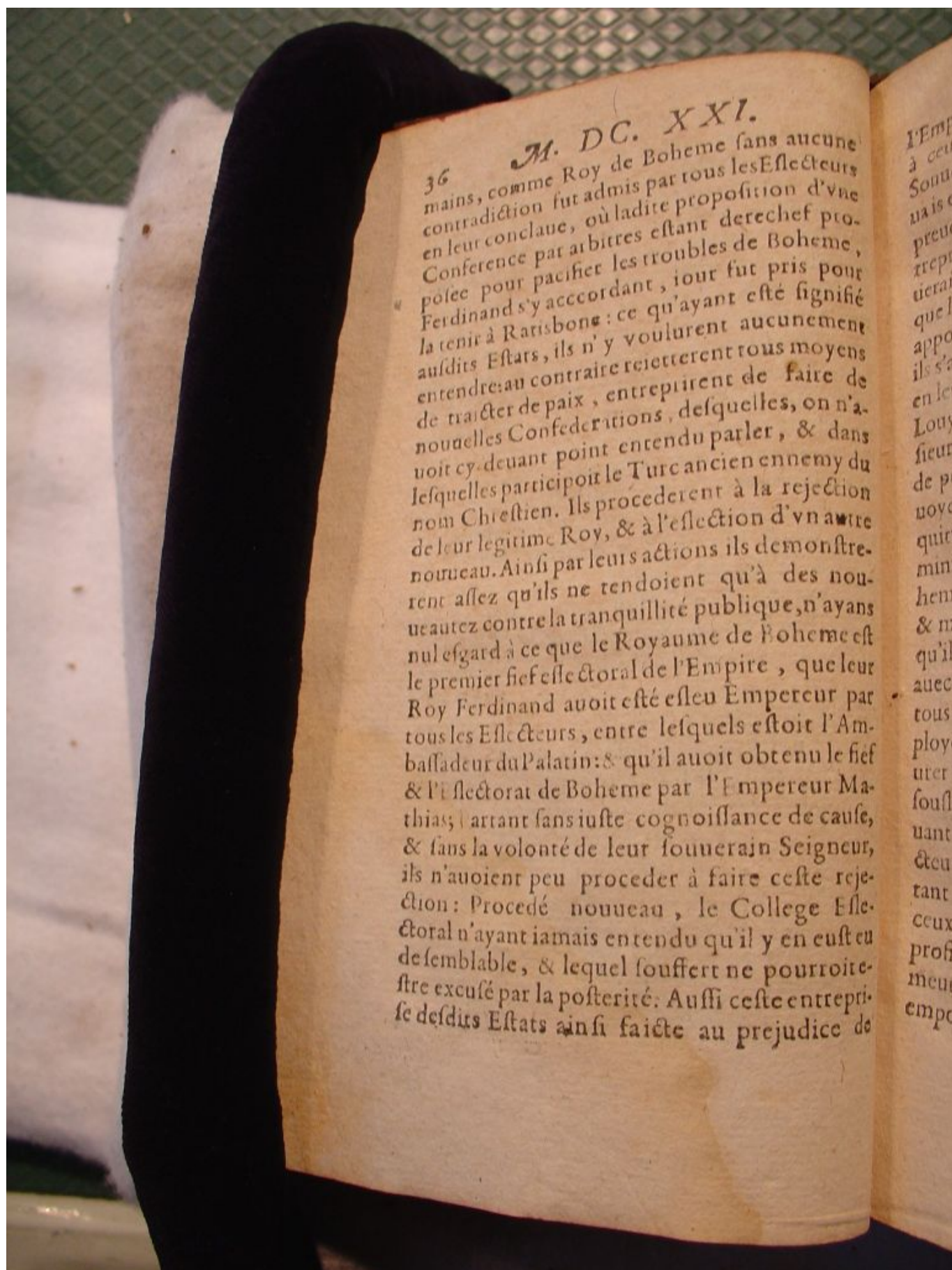
1621_035.jpg



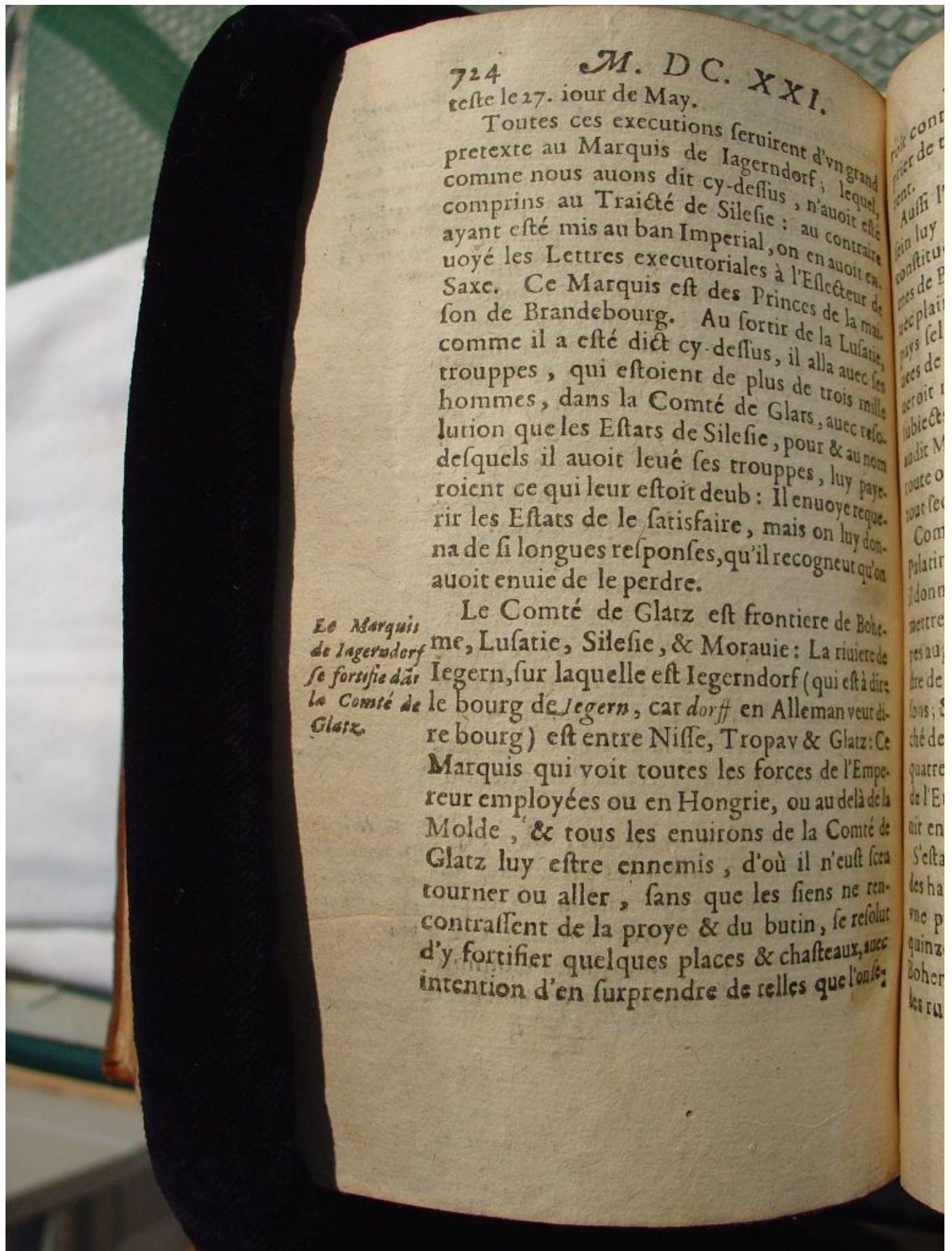
1621_723.jpg



1621_036.jpg



1621_724.jpg



1621_037.jpg

Histoire de nostre temps.

37

L'Empire & des Esleeteurs n'a pas esté agreable
à ceux qui ayment & honorent le Magistrat
Souverain. Donc comme cela a esté de tres-mau-
vais exemple, aussi les Esleeteurs de l'Empire
prenoyants que s'ils laissoient escouler cest en-
treprise d'un illegitime Magistrat enuers son Sou-
uerain, sans y apporter les remedes necessaires,
que l'on droit au temps aduenir qu'ils y auroiét
apporté leur consentement. Ce fut pourquoy
ils s'assemblerent à Mulhus, & qu'ils appellerent
en leur Conseil Maximilian Duc de Baviere, &
Louys Landgrave de Hesse: lesquels apres plu-
sieurs propositions, ne trouuerent d'autre reme-
de pour appaiser ces troubles, sinon que d'en-
uoyer lettres exhortatoires au Palatin afin qu'il
quittast son eslection en Roy de Boheme, & l'ad-
ministration qu'il auoit prise. Et pour les Bo-
hemes & Prouinces incorporees de leur rescrire
& monstrier par honnestes raisons l'obeyssance
qu'ils deuoiént à leur legitime Roy Ferdinand;
auec ceste clause, Que s'ils ne le faisoient, que
tous les Esleeteurs & Princes de l'Empire em-
ployeroient tous leurs moyens pour faire recou-
urer à sa M. L. les Royaume & pays qui s'estoient
souleuez & soustraiets de son obeyssance. Sui-
uant ceste resolution, Lettres de la part des Esle-
eteurs & Princes de l'Empire furent enuoyees
tant au Palatin, qu'aux Estats de Boheme, & à
ceux des Prouinces incorporees, mais elles ne
profiterent de rien: Au contraire estans tous de-
meurez fermes en leur dessein, ils se laisserent
emporter tellement à leur passion; Qu'ils ont

C iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan